

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 25 septembre 2017, à 19 h 00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents mesdames Louise Senécal et Nancy Lessard et messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Marco Poulin et Jérôme Bélanger, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Monsieur Gino Vachon est absent.

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Kathleen Veilleux, directrice-générale, pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion : Amendant le règlement de zonage no 54-2006
4. Adoption du projet de règlement d'amendement au règlement de zonage no 54-2006 visant l'ajout d'un usage spécifique dans la zone 121-R et portant le numéro 150-2017
5. Période de questions et commentaires.
6. Levée de la session.

2017-09-

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉ

2017-09-

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-09-

AVIS DE MOTION : AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 54-2006

Monsieur Xavier Bouhy, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no 54-2006.

Ce règlement aura pour conséquence d'ajouter un usage spécifiquement permis à l'intérieur de la 121-R soit pour un usage d'habitation en maison de chambres

ADOPTÉ

2017-09-

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 54-2006 VISANT L'AJOUT D'UN USAGE SPÉCIFIQUE DANS LA ZONE 121-R ET PORTANT LE NUMÉRO 150-2017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité est favorable à modifier son règlement de zonage afin d'ajouter l'usage « maison de chambres » à titre d'usage principal spécifiquement permis à l'intérieur de la zone 121-R;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit déjà la possibilité de maisons de chambres dans cette zone pour les propriétaires résidents, mais pas à titre d'usage principal;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'un avis de motion et la tenue d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 5 octobre 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la municipalité de Saint-Victor décrète et adopte, par résolution, le règlement numéro 150-2017 tel que décrit ci-après :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre suivant :

Règlement d'amendement au règlement de zonage no 54-2006 visant l'ajout d'un usage spécifique dans la zone 121-R et portant le numéro 150-2017.

ARTICLE 3

Le présent règlement a pour objet de :

1. Ajouter l'usage « maison de chambres » à titre d'usage principal spécifiquement permis à l'intérieur de la zone 121-R.

ARTICLE 4

La « *Grille des spécifications des usages* » indiquée à l'article 27 du règlement de zonage est modifiée par l'ajout d'un usage spécifiquement permis pour la zone 121-R. La codification 1510 (maison de chambres et pensions, Annexe B du règlement) sera ajoutée à la Grille dans la colonne 121-R vis-à-vis la section « Autre usage permis » en conformité avec l'article 28 du règlement de zonage.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Jonathan V. Bolduc
Maire

Kathleen Veilleux
Directrice générale

ADOPTÉ

2017-09-

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance spéciale est levée.

ADOPTÉ

Jonathan V. Bolduc
Maire

Kathleen Veilleux
Directrice générale